

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3538 - MARDI 23 JUILLET 2019

SECTEUR BANCAIRE

La Cobac vulgarise le nouveau dispositif des services de paiement



La réforme relative à la nouvelle réglementation des services de paiement dans l'espace Cemac a fait l'objet, hier à N'Djamena au Tchad, d'une rencontre ayant réuni près de 250 acteurs des sec-

teurs bancaire, financier, de la téléphonie mobile et ceux de la microfinance. L'objectif, a déclaré le gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale et président de la Commission bancaire

de l'Afrique centrale (Cobac) étant de faciliter une meilleure appropriation du nouveau dispositif réglementaire lié aux services de paiement.

Page 7

COUPE DU CONGO

Deux chocs très attendus en demi-finale



Diabes noirs -Etoile du Congo et AC Léopards-As Otoho sont les deux affiches des demi-finales de la Coupe du Congo dont les matchs comptant pour la manche aller se disputeront le 25 juillet.

Pour la première fois dans cette édition, le tenant du titre, Diabes noirs, rencontrera un adversaire qu'il n'a pas réussi à battre lors du dernier championnat. Page 16

SÉNATORIALES PARTIELLES

Le PCT conserve ses quatre sièges

Les sénatoriales partielles du 21 juillet ont donné vainqueur le Parti congolais du travail dans les quatre départements de la Cuvette, la Cuvette-Ouest, la Lékoumou et du Pool. Page 2



André Massamba

DROITS HUMAINS

Yvonne Chaka Chaka au Congo pour défendre les droits de l'enfant

Page 5



ÉDITORIAL

Signaux

Page 2

CAN 2019

Bilan et faits marquants de la 32^e édition

Page 16

PROJET LISUNGI

Le paiement des allocations suspendu à Mfilou

Page 5

ÉDITORIAL

Signaux

Alors que l'accord avec le Fonds monétaire international, contrairement à ce que prétend l'opposition radicale par la voix de Mathias Dzon, est porteur de grandes avancées économiques et financières, ce qu'attendent maintenant les citoyens congolais ce sont des signaux forts dans le champ de la gouvernance publique. Et parmi ces signaux figure en bonne place l'adaptation de l'équipe ministérielle, autrement dit du gouvernement, aux exigences que cet accord impose de facto à l'Etat congolais.

Que l'on comprenne ce propos : le problème n'est pas de sanctionner des ministres qui, pour la plupart, ont bien exercé leur mission tout au long de la crise dont nous sommes sur le point de sortir; il est d'envoyer des signaux forts à la communauté nationale et, au-delà de celle-ci, à la communauté internationale qui se mobilise pour nous aider à résoudre les problèmes de toute nature provoqués par l'effondrement brutal des cours du pétrole sur les marchés mondiaux. Car parmi ces signaux forts figurent logiquement les trois mesures importantes que voici :

1. La réduction du nombre de ministres et de secrétaires d'Etat qui seront chargés de mettre en œuvre le plan d'austerité découlant de cet accord. Réduire à 25 ou 26, autrement dit d'un tiers, le nombre de ces hauts responsables démontrerait que l'Etat est bien décidé à réduire, comme il l'a promis, les dépenses publiques et donc à alléger le poids des charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les contribuables.

2. La remise en ordre des administrations qui sont placées sous la tutelle des ministres et dont la plupart ont besoin d'être modernisées, réformées, allégées, adaptées au temps présent pour être capables de résoudre dans le temps imparti les problèmes qui se posent à la société congolaise. Exactement comme cela se passe aujourd'hui dans la plupart des démocraties qui quadrillent le monde.

3. L'équilibrage du pouvoir entre les femmes et les hommes au sein du nouveau gouvernement car nous vivons, comme beaucoup de pays en Afrique et ailleurs, dans un mode de gouvernance publique où l'homme détient l'essentiel du pouvoir alors même que la femme pourrait apporter à cette même gouvernance une compétence, une rigueur, une efficacité qui rendraient l'Etat beaucoup plus efficace qu'il ne l'est aujourd'hui.

Dans le moment où se conclut la partie décisive que les plus hautes autorités de notre pays ont réussi, non sans mal, à mener rien n'est plus important, nous semble-t-il que d'envoyer ces signaux.

Les Dépêches de Brazzaville

SÉNATORIALES PARTIELLES

Le PCT conserve ses quatre sièges

Selon les résultats provisoires rendus publics le 21 juillet par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphyrin Mboulou, les candidats du Parti congolais du travail (PCT) ont remporté le scrutin organisé dans les départements de la Cuvette, la Likouala, la Cuvette ouest et le Pool.

Sans grande surprise, le PCT, majoritaire dans les ensembles locaux, a conservé ses quatre sièges remis en jeu dans le cadre de l'élection sénatoriale partielle, scrutin du 21 juillet 2019. En effet, dans la Likouala, Georges Moungbendé-Ballay a battu la candidate indépendante Edith Diamisse Mbala soixante-dix-huit voix contre deux sur les quatre-vingt-deux votants. Dans les départements de la Cuvette ouest et de la Cuvette, le PCT l'a emporté haut la main car ses candidats Jem Ayoulov et Justin Aya ont été élus à 100%.

Cependant, comme cela était prévisible, le parti socle de la majorité présidentielle a eu des sueurs froides dans le département du Pool où son candidat, André Massamba, a été un peu secoué par Chris Antoine Walembaud de la Convention des partis républicains (Copar) qui l'a talonné. En effet, le candidat du PCT l'a finalement emporté soixante et une voix contre quarante-neuf. Un score assez surprenant pour André Massamba qui espérait, d'après ses propos, obtenir entre quatre-vingt-sept et quatre-vingt-dix voix.

Réagissant à la publication des résultats, le secrétaire permanent chargé à la formation du PCT, Accel Arnaud Ndinga-Makanda, qui a conduit la délégation dans le Pool, s'est réjoui du 100% obtenu par son parti. « Le PCT est majoritaire presque dans tous les conseils et ce que nous venons de démontrer aux yeux de l'opinion, c'est que le PCT est le parti qui a une assise réelle et objective en République du Congo. Nous sommes partis pour reconquérir les sièges qui nous appartenaient et

cela n'a pas été facile », a-t-il reconnu.

Sur le score dans le Pool, Accel Arnaud Ndinga-Makanda a déclaré que le PCT n'a pas tremblé. « Nous savions qu'ensemble avec les partis alliés que je remercie au passage, nous devions gagner. C'est vrai, cela a donné le score de 49 pour la Copar, pour nous c'était trop, ils ont travaillé, mais le PCT a prouvé sa supériorité », a-t-il poursuivi.

Quant à l'absence des candidatures féminines à ce scrutin alors que deux des quatre sièges à pourvoir avaient été occupés par les femmes, le secrétaire à la formation du PCT a répondu qu'il s'agissait de remplacement et non des élections générales. Il fallait, selon Accel Arnaud Ndinga-Makanda, des cartes gagnantes car l'essentiel pour le PCT était de reconquérir ses quatre sièges mis en compétition.

Chris Antoine Walembaud entre déception et satisfaction

Battu par le candidat du Parti congolais du travail (PCT) dans le département du Pool, André Massamba, le porte-étendard de la Convention des partis républicains (Copar), Chris Antoine Walembaud, qui a salué la bonne organisation du scrutin, estime que la démocratie est encore à parfaire au regard du comportement de certains acteurs.

L'élection sénatoriale partielle dans le département du Pool a été soldée le 21 juillet par la victoire du PCT 61 voix contre 49 pour la Copar. Dans une interview accordée à la presse au lendemain du vote, le candidat « des forces politiques de l'opposition républicaine » éprouve un sentiment à deux référentiels. « D'un côté, c'est un sentiment de déception pour la démocratie, mais de l'autre un sentiment de satisfaction parce que d'aucuns pensaient que cela devrait être facile pour eux étant donné que la Copar ne disposait que de huit conseillers dans le Pool sur un corps électoral de 111 électeurs »,

a déclaré Chris Antoine Walembaud. Selon lui, contrairement à ce que pensait le PCT qui parlait d'une victoire écrasante, le message du candidat de la Copar a suscité des adhésions. En effet, le PCT qui compte 43 conseillers dans le Pool a dû bénéficier du soutien de ses alliés comme le Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral, la Dynamique républicaine pour le développement, le Rassemblement citoyen et le Parti pour l'unité, la liberté et le progrès. « C'est un exploit, la lecture politique qu'on fait, c'est que nous avons gagné puisque si l'on affecte à toutes les composantes de la majorité présidentielle un pourcentage, il est de 37%. Il ne nous a manqué que sept conseillers car la barre était à 56 voix », s'est-il réjoui, précisant que la Copar a prouvé, à travers cette élection, son ancrage réel dans le département du Pool.

Quelques manquements constatés

S'inclinant devant les résultats des urnes, le président du Congrès des démocrates africains a dénoncé l'utilisation massive des procurations par ses adversaires. D'après lui, sur un corps électoral de 111 votants, le PCT a obtenu huit voix par procuration pour des conseillers décédés et ceux qui ont porté leur dévolu sur sa candidature. Selon lui, les conseillers ont été séquestrés et menacés pendant trois jours dans un hôtel avant d'être transportés dans un bus le jour du vote. « Ils ont perçu les per diem le matin du vote alors que ce n'est pas autorisé parce que la campagne était clôturée depuis le 19 juillet. Ils ne sont pas des démocrates, je suis désolé... Le ministre de l'Intérieur a sécurisé le vote. Nous sommes satisfaits de l'organisation du scrutin malgré ces manquements, nous félicitons celui qui a gagné et lui souhaitons bon vent », a conclu Chris Antoine Walembaud.

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions : Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ENERGIE ÉLECTRIQUE

Des cadres formés aux techniques de tarification

Afin de fournir aux consommateurs congolais des tarifs justes associés à une bonne qualité de service, l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel) et la société Energie électrique du Congo (E2C) ont organisé, le 22 juillet à Brazzaville, un atelier de formation à l'endroit des cadres et agents du secteur.

« Tarification, modélisation et facturation basse tension et moyenne tension », c'est le thème de la session de formation qui a réuni une trentaine de participants issus de diverses structures du secteur de l'électricité. Cet atelier est censé permettre aux bénéficiaires d'acquérir de nouvelles connaissances sur la tarification et modélisation.

D'après le directeur général de l'Arsel, Emile Opangault, une telle formation est nécessaire pour booster le secteur de l'électricité au Congo. « Le secteur de l'électricité traverse une zone de turbulence, traduite essentiellement par un déséquilibre financier et une insatisfaction de la

clientèle. La résolution de ces problèmes passe par la formation car elle apportera des réponses adaptées », a-t-il indiqué.

En effet, au cours de leurs travaux qui durent dix jours, les participants devront échanger sur les objectifs, les résultats, les avantages de la maîtrise des principes de la tarification, les bénéfices d'une structure de prix stable, l'élaboration des formules et bien d'autres aspects se rapportant à la tarification et à la facturation.

La formation est assurée par le cabinet International brain consulting (IBC), spécialisé dans ce domaine. Pour son représentant, David Elogo Omobiono, le tarif de l'électricité revêt une triple dimension pour les pouvoirs publics, notamment politique, économique et social. La maîtrise de celui-ci par les acteurs du secteur de l'électricité est indispensable tant pour les décideurs que pour la population consommatrice. D'où l'intérêt pour tous les acteurs de se doter



Les participants

de compétences et d'aptitudes pointues en la matière. « Le secteur de l'électricité est un secteur porteur de développement et de croissance économique pour les pays qui se veulent émergents. À ce titre, il offre de nombreuses opportunités et surtout des défis dont le principal est de fournir aux consommateurs

finaux des tarifs justes et équitables associés à une qualité de service importante », a estimé David Elogo Omobiono.

Créée en 2003, l'Arsel a pour but d'assurer la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de

l'électricité au Congo. Elle veille également à la protection des consommateurs et au respect de leurs droits en ce qui concerne le prix, la fourniture, la qualité de l'énergie électrique, et tient à promouvoir la concurrence et la participation.

Fiacre Kombo

INSTITUTION

Le conseil consultatif de la société civile définit un plan d'action stratégique

Le secrétaire permanent de la structure, Céphas Germain Ewangui, a dévoilé son plan de travail 2019-2022, pour qu'elle joue pleinement sa partition dans la résolution des problèmes auxquels le pays fait face.

Le Conseil consultatif de la société civile et des ONG veut se mettre au diapason des enjeux du moment. Pour ce faire, un plan d'action stratégique vient d'être défini à en croire son secrétaire permanent qui en a fait état, le 19 juillet à Brazzaville, lors de la journée d'information et de vulgarisation des textes de la structure. Il s'agit notamment de l'élaboration d'un code de bonne conduite et d'éthique; du renforcement des capacités d'expertises et d'intervention; de l'appui des différentes plates-formes et associations dans la sensibilisation, la création d'une maison de la société civile, a indiqué Céphas Germain Ewangui, précisant que la-

dite maison servira également à la formation continue des acteurs de la société civile. « Nous devons relever les défis d'une société civile forte et crédible », a-t-il fait savoir.

La rencontre de vulgarisation des textes a été ponctuée par des communications portant, entre autres, sur les différentes expériences de réseautage pour permettre aux différentes organisations de la société civile, au sens large du terme, de travailler main dans la main. Les expériences de l'Union africaine des ONG de développement, du Programme concerté Pluri acteur ont également été évoquées.

Le Conseil consultatif de la société civile et des ONG, rappelons-le, a pour vocation d'émettre des avis sur des questions liées à la participation des citoyens à la vie de la nation en vue de la promotion des droits et libertés des citoyens ainsi que des valeurs républicaines. Pour Céphas Germain Ewangui,



Les acteurs de la société civile à l'issue de la rencontre de vulgarisation des textes

cela prouve que le Congo a fait un pas de géant en matière de démocratie participative en étant conscient des enjeux de l'heure dans un monde en pleine mutation. Le secrétaire permanent a

ainsi appelé l'ensemble des acteurs de la société civile à prendre conscience de la noblesse et de la délicatesse de leurs missions dont les vertus ont trait à l'humanisme, à la loyauté, à la tolérance...

Les secrétaires permanents des autres Conseils consultatifs, notamment ceux de la Jeunesse, des Sages et des notabilités ont également pris part à cette rencontre.

Rominique Makaya

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

(No: AON-F/04/PD-PAC/2019
REPUBLICQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)

Financement : Prêt N° 2000001239 – CG FIDA/Gouvernement

Fourniture de trente-deux (32) motos triporteurs et dix-sept (17) motos avec casques à Makoua Département de la Cuvette

1- Le Gouvernement du Congo a reçu un PRET du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce PRET pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition des motos avec casques.

2- L'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) sollicite des offres sous pli fermé de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les trente-deux (32) motos triporteurs et dix-sept (17) motos avec casques en deux (02) lots.

3-

- **Lot N° 1 : Trente-deux (32) motos triporteurs avec casques ;**

- **Lot N° 2 : Dix-sept (17) motos avec casques.**

4- L'Appel d'Offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres définies dans l'Accord de financement et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'Appel d'Offres.

5- Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) – Tél (00242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11 Email : pdpac.cg@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci – après du Lundi au Vendredi de 9 heures à 16 heures.

5- Les conditions minimum de qualification comprennent :

- La justification de la conformité vis-à-vis de la législation fiscale et administrative Congolaise (pour les entreprises installées sur le territoire Congolais) ;

- La justification d'un chiffre d'affaires en fournitures des cinq (5) dernières années au moins égale à deux (2) fois le montant de son offre.

- Avoir exécuté au moins un marché portant sur les motos au cours des trois

dernières années;

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

6- Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement au comptant d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA.

7- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 août 2019 à 11 heures 30 minutes, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le 22 août 2019 à 12 heures 30 minutes à l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC).

Le montant de la garantie d'offres en francs CFA est de : un million (1 000 000) FCFA.

Le pli devra porter la mention « AON - F /04/PD-PAC/PM/2019 »

Fourniture de trente-deux (32) motos triporteurs avec casques et dix-sept (17) motos avec casques à Makoua, Département de la Cuvette.

« A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

PD-PAC

« Villa Maison Blanche », derrière l'Ambassade des Etats Unis, Arrêt de bus Hôpital Blanche Gomes

Pays : CONGO,

Téléphone : (00 242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11 Adresse

électronique : pdpac.cg@gmail.com

**Fait à Brazzaville, le
La Coordonation du PD-PAC**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

(No: AON-F/08/PD-PAC/2019
REPUBLICQUE DU CONGO

MINISTER DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE CONTINENTALES (PD-PAC)

Financement : Prêt N° 2000001239 – CG FIDA/Gouvernement

Fourniture à Brazzaville du matériel informatique et petit équipement pour l'Unité de Coordination du Projet et les Directions Départementales de la Pêche et de l'Aquaculture

1- Le Gouvernement du Congo a reçu un PRET du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour financer le Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), et à l'intention d'utiliser une partie de ce PRET pour effectuer des paiements au titre du marché d'acquisition du matériel informatique et petit équipement.

2- Le Coordonnateur National du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC), sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications en vue de fournir à Brazzaville du matériel informatique et petit équipement, en cinq (05) lots constitués de

- **Lot 1 : 19 ordinateurs ;**

- **Lot 2 : 18 imprimantes ;**

- **Lot 3 : 10 tablettes plus 02 serveurs ;**

- **Lot 4 : Matériel de communication ;**

- **Lot 5 : Petit équipement.**

Le délai maximum de fourniture prévu est d'un (01) mois à compter de la date de notification du marché.

3- L'Appel d'Offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres définies dans l'Accord de financement et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'Appel d'Offres.

4- Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC) – Tél (00242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11 Email : pdpac.cg@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci – après du Lundi au Vendredi de 9 heures à 16 heures.

5- Les conditions minimum de qualification comprennent :

- La justification de la conformité vis-à-vis de la législation fiscale et administrative Congolaise (pour les entreprises installées sur le territoire Congolais) ;

- Avoir exécuté au moins un marché portant sur le matériel informatique au cours des trois dernières années ;

- La capacité financière : (i) l'entreprise doit être en mesure de préfinancer la totalité du

coût des fournitures faisant l'objet du marché, (ii) la justification d'un chiffre d'affaires en fournitures des cinq (5) dernières années au moins égales à deux (2) fois le montant de son offre.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

6- Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille (50 000) francs CFA.

La méthode de paiement sera au comptant ou par chèque certifié.

7- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 août 2019 à 11 heures 00, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront

ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le 22 août 2019 à 12 heures 00 à l'Unité de Coordination du Projet de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture Continentales (PD-PAC).

Le montant de la garantie d'offres en francs CFA ou équivalent est de 650 000 FCFA.

Le pli devra porter la mention « AON - F /08/PD-PAC/2019 »

Acquisition du matériel informatique et petit équipement pour l'UCP et les DDPA.

« A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement »

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

PD-PAC

« Villa Maison Blanche », derrière l'Ambassade des Etats Unis, Arrêt de bus Hôpital Blanche Gomes

Pays : CONGO, Local : voir réception

Téléphone : (00 242) 22 260 17 55 / 06 435 10 09 / 05 553 06 11 Adresse électronique :

pdpac.cg@gmail.com

**Fait à Brazzaville, le
Le Coordonnateur du PD-PAC**

PROJET LISUNGI

Le versement des allocations des suspendu à Mfilou

Le ministère des Affaires sociale et de l'action humanitaire a décidé de suspendre jusqu'à nouvel ordre le versement des allocations à tous les ménages bénéficiaires du Projet lisungi, un système de filets sociaux, dans l'arrondissement 7, Mfilou.



La communauté de Mfilou lors de la réunion

La décision fait suite aux cas de fraudes, de faux et usage de faux orchestrés par certains acteurs sociaux auprès de seize bénéficiaires des quartiers Case Barnier et Kahounga.

L'information a été donnée le 22 juillet, par la responsable de transferts sociaux, Anasthasie Ossangatsama, lors d'une réunion avec les chefs de quartier et l'administrateur maire de Mfilou, Jean Marie Zinga Ondemba.

La rencontre avait pour objectif de les sensibiliser et de les informer des mesures conservatoires prises pour déceler les auteurs de ces actes à travers une enquête approfondie de l'Inspection générale de l'Etat.

Anasthasie Ossangatsama explique que le contrôle interne au sein du projet a permis de suspecter les ménages non conformes au projet identifiés par un réseau de personnes mal intentionnées. Le réseau, poursuit-elle, avait

perçu le financement au nom des bénéficiaires. « L'arrondissement 7, Mfilou, compte plus de ménages que les autres localités, avec 1645 bénéficiaires. Il ne percevra pas les allocations qui seront payées dans les prochains jours car nous voulons corriger le dysfonctionnement à travers les mesures conservatoires prises afin de clarifier toute la situation », a-t-elle déclaré.

Elle a ajouté à cette même occasion que cette suspension a été également appliquée au responsable suivi et évaluation locale du projet à Mfilou. « Mfilou a été choisi pour accompagner le projet lisungi dans son extension avec les autres localités. Malheureusement beaucoup de dysfonctionnements y ont été observés, avec des comportements qui n'honorent pas l'administration ainsi que la population », a déploré la responsable des transferts.

Le maire de Mfilou, Jean Marie Zinga Ondemba, a décrié le comportement malsain de sa population avant de demander au projet de mener l'enquête afin de rattraper les auteurs de ces actes. Selon lui, les accusations faites à Mfilou sont vraies car dans la localité de Biné des ménages fictifs ont été enrôlés pour ce projet. « Réalisez l'enquête jusqu'au bout même si c'est une autorité qui a dupé le projet de l'Etat. En cas de résistance, veuillez m'informer afin que les services de sécurité soient saisis », a-t-il déclaré.

Notons que le gouvernement avait reçu le financement de l'Agence française de développement dans le cadre de la mise en œuvre du projet lisungi. Ce financement a permis l'extension du projet dans quatre nouvelles localités, notamment Mfilou, Madibou, Djiri et Loandjili à Pointe-Noire.

Lydie Gisèle Oko

DROITS HUMAINS

Yvonne Chaka Chaka au Congo pour défendre les droits de l'enfant

La chanteuse sud-africaine engagée dans l'humanitaire est en séjour de travail en terre congolaise du 22 au 26 juillet pour un plaidoyer auprès du secteur privé afin de renforcer le partenariat en faveur de la promotion des droits de l'enfant au Congo.

« Le gouvernement congolais ne peut pas tout faire seul. Le secteur privé joue un rôle majeur dans le développement des nations en investissant dans la santé, l'éducation et la protection de l'enfant. Je suis donc heureuse de venir discuter avec les acteurs du secteur privé du 25 au 26 juillet à Pointe-Noire pour mobiliser ledit secteur en faveur de l'enfant », a expliqué Yvonne Chaka Chaka, dès son arrivée à Brazzaville le 22 juillet.

Cette année à dire vrai, l'humanité célèbre le 30e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est donc en qualité de l'ambassadeur de bonne volonté de l'Unicef et des Nations unies que Yvonne Chaka Chaka foule le sol du Congo. Elle a reconnu les efforts consentis par le pays dans la promotion des droits des enfants à l'éducation, à la santé... « Il est donc question de



Yvonne Chaka Chaka devant la presse

soutenir le gouvernement pour accélérer la réalisation de ces droits », a indiqué la chanteuse, en présence de la représentante de l'Unicef au Congo, Micaela Marques De Sousa.

Avant d'effectuer le déplacement de Pointe-Noire, Yvonne Chaka Chaka va s'entretenir avec plusieurs autorités du pays à Brazzaville. Par ailleurs, la chanteuse sud-africaine est fondatrice d'un organisme de bienfaisance appelé Fondation Princesse de l'Afrique. En 2005, l'Unicef l'a nommée ambassadrice spéciale sur le paludisme dans le continent avant d'être plébiscitée, par l'Union africaine et l'Unicef, ambassadrice de la bonne volonté pour la prévention des violences contre les enfants en 2008.

Rominique Makaya

SÉCURITÉ

Les policiers exhortés à plus de cohésion

« Nous sommes là, au nom de la solidarité, de la cohésion entre les composantes de la Force publique, de la montée en puissance des Forces armées congolaises et de la Gendarmerie nationale », a déclaré le directeur général de l'administration, des finances et de l'équipement (Dgafe), le colonel de police, Jules Eboua, lors du repas de corps, le 19 juillet à Brazzaville, bouclant les festivités du cinquante unième anniversaire des FAC et de la gendarmerie, célébré le 22 juin de chaque année.

Ces retrouvailles, une vieille tradition dans les armées, ont également permis d'établir le capital de confiance nécessaire entre chefs et su-



balternes pour renforcer la cohésion et l'esprit de corps, non seulement à l'intérieur

de la police, mais aussi avec des forces partenaires qui ne sont autres que les FAC et la

Les officiers de police lors du repas de corps Gendarmerie.

Selon le directeur des ressources humaines de la

Dgafe, le colonel de police, Jean Bernard Okoko-Esseu, la rencontre est aussi une manière pour la Force publique de prouver l'attachement de ses membres à la nation.

« C'est d'ailleurs pour cela que la police n'a jamais hésité à se lier à d'autres forces partenaires pour une symbiose en action et en collaboration », a-t-il indiqué au nom d'une force publique une et indivisible. Ce dernier a, par ailleurs, salué le commandement de la police pour ce genre d'initiatives, qui visent à renforcer la cohésion et l'esprit de corps, gage du succès de l'action de la force publique.

R.M.

DIPLOMATIE

Todd P. Haskell salue la coopération militaire entre les Etats-Unis et le Congo

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis au Congo a organisé, le 20 juillet à Brazzaville, une cérémonie en l'honneur des élèves officiers de l'armée américaine, et du départ définitif de l'attachée de défense, le colonel Cheryl R. Korver.

Pour le diplomate américain, Todd P. Haskell, la cérémonie avait pour objectif de célébrer « la réussite d'un échange culturel extrêmement fructueux entre les forces armées congolaises (FAC) et les élèves officiers de l'armée américaine », au cours des dernières semaines.

Cet échange s'est fait dans le cadre du programme de leadership d'immersion culturelle et de leadership pour les élèves officiers de l'Armée américaine (CULP). C'est un programme qui offre aux élèves officiers de l'armée américaine, les plus performants, une expérience en immersion dans un pays étranger. Le Congo est l'un des six pays d'Afrique où le programme CULP s'est déroulé.

« C'est une preuve des relations étroites entre les FAC et l'armée américaine et de la célèbre hospitalité de la République du Congo. Ces visites leur ont permis d'avoir une immersion sociale et culturelle complète et d'apprendre la riche

histoire de ce beau pays », a déclaré l'ambassadeur.

Au cours de leur séjour au Congo, a-t-il rappelé, les élèves officiers américains se sont rendus à Pointe-Noire, et à l'académie militaire. « Nous avons l'espoir que les générations futures d'officiers du Congo et des Etats-Unis vont maintenir des relations amicales durables ».

Todd P. Haskell a, en outre, salué « la célèbre hospitalité des FAC, qui ont surpassé toutes les demandes et attentes pour assurer des expériences mémorables aux élèves officiers et un succès total du programme CULP au Congo ». « Merci en particulier aux très précieux agents de liaison de l'équipe des FAC, qui ont immédiatement servi comme traducteurs, conseillers en matière de sécurité et conseils durant ce programme ».

Le programme CULP, selon lui, n'est qu'un exemple de nombreux programmes à succès entrepris entre l'armée américaine et les FAC,



Todd P. Haskell délivrant son message / crédit photo Adiac

qui se sont réalisés sous la direction du colonel Korver. Parmi de nombreux moments forts des deux ans qu'il a eu à passer au Congo, le diplomate américain a cité le lancement du programme d'études sur le terrain de CAPSTONE, qui a permis à quinze généraux américains de venir au Congo, ainsi que « l'excellent partenariat

entre les Etats-Unis et le Congo au cours de la récente période électorale en RDC ».

Le colonel Cheryl Korver a exprimé sa satisfaction pour la coopération des activités réalisées. Durant les deux dernières années, elle a constaté que les relations entre le Congo et les USA « continuent de se dévelop-

per et de se renforcer ». Après le Congo, elle va servir en Turquie comme attachée de l'armée dans un bureau d'attachés de défense. Présent à cette cérémonie, le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo a, pour sa part, souligné la coopération militaire entre le Congo et les Etats-Unis.

Yvette Reine Nzaba

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE MARIE CLAIRE SANGOUD...

Après la veillée mortuaire du lundi 22 juillet 2019 au domicile familial situé au 62, bis de la rue Lekana à Mougali Brazzaville, les obsèques se dérouleront comme suit :

Mardi 23 juillet 2019

08 h 00 : mise en bière à la Morgue municipale de Brazzaville
09 h 00 : levée de corps et départ pour le domicile familial à Mougali

09 h 30 : arrivée de la dépouille mortelle et installation / Cantiques religieux

10 h 30 : séance de recueillement

11 h 30 : départ pour la paroisse Saint Esprit de Mougali

12 h 00 : office religieux à la paroisse Saint Esprit de Mougali

13 h 00 : départ pour le cimetière de Ma Campagne à Kinsoudi pour inhumation

14 h 30 : retour au domicile familial.



SANGOUD Marie-Claire
19 septembre 1950 - 10 Juillet 2019

... DE LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'HOMMAGE À LA MATRIARCHE FERNANDE POUABOUD, VEUVE LAMBERT BAYONNE

Mercredi 24 juillet 2019

13h30 : départ du cortège familial pour la morgue municipale

15h30 : départ de la morgue municipale de Pointe-Noire pour le domicile familial (Résidence Jean Théodore Pouaboud) à Mpita

16h00 : arrivée du cortège funèbre au domicile familial
17h00 : recueillement et témoignages
20h00 : grande veillée avec animation culturelle

Jeudi 25 juillet 2019

9h00 : recueillement

12h 00 : départ de la dépouille pour la paroisse Saint François à Fouck's

13h00 : messe de requiem

15h00 : départ pour le cimetière familial de Bilala

16h30 : retour au lieu de la veillée

17h30 : fin de la cérémonie.



CÉMAC

Vulgarisation du nouveau cadre réglementaire des services de paiement

Près de deux cent-cinquante acteurs des secteurs bancaire, financier, de téléphonie mobile et de microfinance des six pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) se sont réunis le 22 juillet à N'Djamena, au Tchad, sur le nouveau dispositif réglementaire des services de paiement dans la sous-région.



La rencontre, organisée par la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) et la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), a offert aux participants l'opportunité d'évoquer les différents méandres de la nouvelle norme communautaire.

La réforme de la réglementation des services de paiement de la Cémac a été motivée par les mutations intervenues dans le secteur, notamment les innovations technologiques ayant accéléré la numérisation des modalités de règlement et de transaction financiers.

Il s'agit, entre autres, de l'utilisation des guichets automatiques de banque, de terminal de paiement électronique, de cartes prépayées de paiement, de l'ordinateur et de téléphone portable. Ces nouveaux modes

de transaction financière influent sur l'écosystème des services de paiement de la Cémac. D'où, il était important de s'arrimer à la nouvelle donne.

« Cette réforme témoigne de la volonté des organes de supervision de doter l'environnement bancaire et financier sous-régional d'instruments adaptés qui s'assortissent au corpus réglementaire de la Cémac, intégrant les avancées technologiques liées à la digitalisation croissante des services financiers », a indiqué le gouverneur de la BEAC, Abbas Mahamat Tolli, à l'ouverture de la réunion.

En sa qualité de président de la Cobac, il a estimé que ce séminaire de N'Djamena faciliterait une meilleure appropriation du nouveau dispositif réglementaire relatif aux services de paiement.

Les participants à la rencontre de N'Djamena

La nouvelle réglementation des services de paiement de la communauté clarifie les rôles, les responsabilités de supervision de la Cobac et de surveillance de la banque centrale, ainsi que les conditions d'autorisation des établissements de crédit et de microfinances d'exercer les activités de services de paiement.

Elle régleme les activités de services de paiement impliquant la suppression de la confusion entre monnaie électronique et compte de paiement et précise les exigences attendues des distributeurs relayant l'activité commerciale des prestataires de services de paiement, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Christian Brice Elion

DIASPORA

Maître Jolle en dédicace à la Guinguette africaine de Suresnes

A l'occasion de la journée spéciale dédiée au département congolais de la Bouenza par les organisateurs, l'artiste a assuré une séance de dédicaces de son nouvel album.

Le samedi 20 juillet se produisaient les artistes originaires de la contrée pour le bon plaisir de celles et ceux, assidus des fins de semaines hebdomadaires d'été, pour la plupart, qui s'étaient déplacés pour découvrir le « *Fil des couleurs de la culture de la Bouenza* » programmé par les promoteurs de la Guinguette Africaine de Suresnes. C'était une formidable occasion pour Albert Moundosso, alias Maître Jolle, de présenter officiellement aux mélomanes parisiens son nouvel album, Nouvelle cadence, à travers quatorze titres de chansons inédites,



Maître Jolle/ Crédit photo : Cyriaque Bassoka

à l'esprit de l'idiome traditionnel et en adoptant une forme d'expression structurelle qui, étonnamment, aboutit à chaque fois à une réalisation entre musique et poésie.

Natif de la Bouenza, il avait répondu favorablement à l'invitation des organisateurs de la Guinguette Africaine de Suresnes. Certes, pour lui, en dédicace de son nouvel album dévoilé à cette occasion, ses autres compatriotes pour présenter et démontrer les valeurs gastronomiques, rituelles, spirituelles, artistiques et musicales de leur département, le plus petit du Congo en superficie : 14.820 km².

Des efforts ont été consentis de la part des organisateurs et des responsables associatifs en appui de la persévérance du docteur Michel Mpandi qui avait cru au projet dès

le départ.

« Nous avons passé une soirée agréable », a confié Maître Jolle, heureux d'avoir partagé ces moments avec tous les invités et le public venus de tous les horizons. Une soirée dont sera retenu l'un des temps forts grâce à la présence d'artistes tels que Dana, Kaly Djatou et Maître Jolle. Il y a eu également le passage de la musique bembé et dondo à la sono avec, respectivement, la démonstration des danses ndarra, muntunta et kibourikiri. Entre deux démonstrations, le public venu très nombreux a pu déguster, tardivement mais avec un appétit décuplé, les divers mets, leur livraison s'étant faite avec quelque retard !

Marie Alfred Ngoma

INSTITUT
FRANÇAIS
DU CONGO

PROGRAMME DE LA SEMAINE DU 22 AU 31 JUILLET 2019

L'INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO À BRAZZAVILLE SERA FERMÉ
AU PUBLIC DU 1^{ER} AU 31 AOUT

MARDI 23 JUILLET

18h30 : Ciné-club : Chante ton Bac d'abord

MERCREDI 24 JUILLET

15h00 : Débat d'idées : « gouvernance politique et réduction de la pauvreté : exemple des pays scandinaves »

16 h00 : émission : ça c'est Brazza

19h00 : Mercredi à la cafétéria : Ballet Ngavuka

SAMEDI 27 JUILLET

15h00 : café philo : le philosophe et la politique

DIMANCHE 28 JUILLET

19h00 : Musique : Fanie Fayar

MARDI 30 JUILLET

18h00 : Ciné-club : Keteke

MERCREDI 31 JUILLET

19h00 : mercredi à la cafétéria : Roggadel' MB

Pour plus d'infos, veuillez consulter notre agenda du mois sur
www.institutfrancais-congo.com



UNITED NATIONS
INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION

ENI ET L'ONU DI SIGNENT UNE DÉCLARATION COMMUNE POUR CONTRIBUER À ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR UN PARTENARIAT PIONNIER PUBLIC-PRIVÉ

Eni et l'ONU DI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) ont signé le 17 Juillet 2019 une déclaration commune établissant un nouveau modèle, pionnier de coopération entre les secteurs public et privé, visant à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

La déclaration a été signée par le Directeur Général d'Eni, Claudio Descalzi et le Directeur de l'ONU DI, le Général LI Yong, en présence de Giorgio Marrapodi, Directeur Général de la coopération au développement du ministère italien des affaires étrangères et de la coopération au développement.

« Les partenariats entre les secteurs privé et public sont essentiels pour favoriser le développement et améliorer l'accès à l'énergie dans le monde », a déclaré Claudio Descalzi, Directeur Général d'Eni.

« Cette déclaration commune souligne notre volonté de partager le savoir-faire, les compétences et les ressources de développement économique pour devenir un moteur de la croissance des communautés et des pays où nous opérons », at-il ajouté.

« La mise en place des partenariats multipartites est cruciale pour réaliser les Objectifs de Développement Durable », a déclaré le Directeur Général de l'ONU DI, LI Yong. « L'ONU DI cherche activement des arrangements de coopération avec les parties prenantes du secteur privé, et Eni et le Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement partagent notre ambition de promouvoir l'approche de coopération public-privé avec d'autres partenaires. »

La présente déclaration met en exergue un nouveau modèle de coopération novateur entre le secteur privé et une organisation internationale par le biais de laquelle les partenaires travaillent ensemble et mettent et mettent en commun les compétences et l'expertise de chacun pour améliorer l'efficacité du projet.

La coopération Eni-ONU DI vise à contribuer à la réalisation des ODD au moyen d'une coopération centrée sur des domaines d'intérêt communs tels que l'emploi des jeunes, la chaîne de valeurs agricoles, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, particulièrement en Afrique. De plus, il est prévu que la coopération produise beaucoup plus d'interactions commerciales concrètes menant à un nombre croissant de partenariats public-privés pour l'industrialisation durable de l'Afrique.

La cérémonie de signature a eu lieu au centre de recherche d'Eni, appelé « Istituto Donegani de Novara », Italie où la société développe des technologies innovantes pour l'énergie durable.



AFRIKAN CAMPUS

We will make you love learn and apply


LE 26 JUILLET 2019
à POINTE-NOIRE

FORMATION EN MANAGEMENT :

BIEN GÉRER SES ÉQUIPES

FORMATION CERTIFIANTE
LEB CONGO ET AFRIKAN CAMPUS

Le 26 JUILLET de 17h30 à 21h30
Prix 35.000 CFA

AVEC LA MÉTHODE DE FORMATION  Franklin Covey
MÉTHODE ÉPROUVÉE POUR FORMER
LES GRANDS MANAGERS ET LEADERS
POLITIQUES AMÉRICAINS

Lieu de la formation :

Hôtel le Ruisseau, avenue de l'Aéroport
en face de l'ex Grand Café 3
POINTE NOIRE (CONGO)

Contact :

+242 05 536 69 79
+242 04 417 2524

Inscriptions :

info@afrikancampus.com



*Votre réussite est notre succès
Afrikan Campus team leader*

AFRIKAN CAMPUS, Tours Jumelles Villarecci, Avenue Amilcar Cabral, face Hôtel Radisson, Brazzaville (CONGO) info@afrikancampus.com / +242 05 536 6979 / +242 06 844 5867 / +242 06 56 74 467

Plus d'information sur :
www.afrikancampus.paris

Inscrivez-vous dès maintenant

ubagroup.com/marketplace

UBA Marketplace à Abuja

Vous êtes créateurs de mode ou d'accessoires, designers, photographes, créateurs de produits de soin ou alimentaires ? N'hésitez pas ! Inscrivez-vous en ligne à la foire organisée par la banque UBA à Abuja (Nigeria), les 26 et 27 juillet pour avoir la chance de bénéficier d'un voyage tous frais payés et d'un stand gratuit sur place. C'est pour vous, l'occasion rêvée de faire découvrir vos produits à un public hétéroclite, composé de jeunes entrepreneurs comme vous, mais aussi de potentiels investisseurs et partenaires venus des quatre coins de l'Afrique pour assister au forum de la Fondation Tony Elumelu.

À l'origine, la Fondation Tony Elumelu organise chaque année un forum pour réunir les lauréats de son programme de financement au Nigeria. Son

promoteur, l'homme d'affaire Tony Elumelu, Président du groupe UBA entre autres, a eu pour ambition en la créant, d'aider 1000 jeunes africains par an à bénéficier d'un accompagnement financier de 10.000 dollars et d'un programme de formation pour lancer un business viable.

Depuis le lancement du projet en 2015, ce sont plus de 7000 jeunes qui ont été sélectionnés dans toute l'Afrique et qui ont été financés par la Fondation et ses partenaires. Le dernier en date à s'associer au projet est le PNUD (Programme de développement des Nations Unies). Au Congo en 2019, 15 jeunes porteurs de projets ont eu la chance d'être choisis et suivent désormais une formation depuis avril 2019.

Gagner un voyage pour vendre ses produits dans une grande foire internationale. Avec UBA, c'est possible !

En marge de ce forum, considéré comme le plus grand rassemblement annuel d'entrepreneurs, de décideurs politiques et de chefs d'entreprise africains, va se tenir le « UBA Marketplace ». Comme son nom l'indique, c'est une foire organisée par la banque UBA qui va permettre à des entrepreneurs des 20 pays où elle est implantée, qu'ils soient bénéficiaires du programme de la Fondation Tony Elumelu ou pas, de participer à l'événement.

Sur place, ils pourront commercialiser leurs produits, mais surtout se créer un réseau qui ira au-delà des frontières de leur pays. Le projet « UBA Marketplace » respecte ainsi l'idéologie afrocapitaliste du Président du groupe UBA, Monsieur Tony Elumelu, dans l'optique de permettre aux entrepreneurs africains d'échanger pour s'inspirer les uns des autres, collaborer et devenir plus forts ensemble afin de développer l'Afrique.

Si vous partagez cette ambition, rejoignez-nous en vous inscrivant sur le site en ligne créé à cet effet : www.ubagroup/marketplace

Miss Congo Diaspora Sénégal 2019

Après sept mois de préparation, la communauté congolaise élit sa troisième Miss Congo Diaspora

La soirée de gala s'est déroulée vendredi 19 juillet, au Théâtre national Daniel Sorano de Dakar, le même jour que la finale de la Can perdue par le Sénégal face à l'Algérie. En présence de la présidente d'honneur de la Diaspora Congolaise au Sénégal, Taurèle Madior Fall, de son président, Cumbi Hugues Ayina Akilotan, de la marraine de l'événement, Agnès Ounounou, venue de France, et Yvan Kelly Zinga, président du comité d'organisation, près de 700 personnes ont assisté à l'élection annuelle de leur reine de beauté.

Durant la soirée de gala, les huit jeunes femmes en finale ont déployé avec grâce leur beauté, leur intelligence et leur sociabilité devant un jury. Concourant autour du thème « Autonomisation de la femme », Karen Véronica Kimia, âgée de 20 ans, titulaire d'une licence en Marketing, succède à Jeni Sidibé. La nouvelle reine de beauté de la communauté congolaise représente désormais le symbole intégrateur permettant

à la communauté congolaise, sur place, de rehausser son image à travers sa culture, précisent les organisateurs.

Au-delà de l'aspect du concours de beauté, les organisateurs tenaient à sensibiliser les publics-cibles aux différentes problématiques et aux facteurs de réussite pour l'autonomisation des femmes. Les huit finalistes se sont vues imposer une séance d'audition de projet de société susceptible d'être réalisé en fonction de cette sensibilisation. Elles devaient convaincre par leur talent et leur savoir-faire le Jury composé de Fatima Diallo, Miss Sénégal 2008, Amy Faye, Mannequin international, Fatima Sarr, CEO Mosane.

Deux semaines avant la phase finale, en première partie de sélection, le même exercice leur avait été imposé face aux internautes et devant un panel d'experts. Elles avaient dû présenter, chacune, leur projet social visant à permettre l'autonomisation économique de 30 jeunes femmes sénégalaises, dans la deuxième partie du concours.

Au palmarès final, Karen Veronica Kimia s'empare de la couronne ; Colombe Ndazi, 21



La photo de groupe de la 3^e édition de l'élection Miss Congo Diaspora Sénégal 2019 Crédit photo : Yelen Picture

ans, est sacrée première dauphine ; Deborah Bernadette Kiminou Bassila, 20 ans, est deuxième dauphine et Miss Talent, et Frédérique Astelia Goma, est Miss internet.

Initié depuis 2016 par le Comité Miss Congo Sénégal, le concours de beauté Miss Congo Diaspora Sénégal est devenu, d'une part, l'un des grands rendez-vous culturels de la communauté congolaise vivant au Sénégal estimée

aujourd'hui à 6000 membres, composée en grande partie d'étudiants ; et, d'autre part, un levier d'intégration entre la diaspora congolaise, les diasporas sœurs et le peuple sénégalais.

Pour assurer le relais de ses actions à l'international, le Comité Congo diaspora Sénégal a tenu à récompenser, en marge de l'élection, Agnès Ounounou, présidente de l'association Diaspora Congo

Brazzaville, déjà couronnée une semaine plus tôt en Suisse par le Lobby, marraine de la troisième édition, pour ses bonnes œuvres en faveur de la diaspora congolaise et Rodolphe Cyr Makosso, journaliste de Ziana TV, également présent à la cérémonie, pour la couverture médiatique des actions de la diaspora africaine dispersée à travers le monde.

Marie Alfred Ngoma

RESIDENCE ARCHANGE A POINTE-NOIRE

Location des chambres équipées et climatisées avec un point cuisine

A partir de 10 000 francs Cfa la nuitée au quartier SIAFOUMOU non loin de la clinique du docteur Mongo

Contact : +242 06 591 20 65

Whatsapp: 0041 794 256 732

E-mail : mesmin.tambika@hispeed.ch

Site web : résidence archange. jimdo.com



Ambassade des Etats-Unis d'Amérique Brazzaville, République du Congo

VENTE PUBLIQUE

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique porte à la connaissance du public qu'elle organise une vente aux enchères spéciale le samedi 27 Juillet 2019 dans l'enceinte de son entrepôt sis, rue Léon Jacob face Société AFRIC à MPILA. La vente commencera à 9h00.

Les biens suivants seront mis en vente:

- Des meubles de maison et de bureau
- Des appareils électroménagers (climatiseur, aspirateur, congélateur, réfrigérateur, cuisinière, micro-ondes, bouilloire, cafetière, fer à repasser, machine à laver, machine à sécher...)
- Des équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes...)
- Des matériaux de construction
- Des groupes électrogènes
- Des véhicules

Toutes les personnes intéressées sont priées de se rendre au lieu indiqué ci-dessus, le Jeudi 25/07/2019 et Vendredi 26/07/2019 de 9H00 à 18H00 pour visiter les articles et prendre connaissance des conditions de vente. N.B. Tous les participants devront passer par le contrôle de sécurité pour avoir accès au lieu de la vente.

MODE DE PAIEMENT: ESPECES (Fcf Uniquement) SUR PLACE!!!

JEU DE DAME

Le tournoi de l'indépendance aura lieu début août

La première édition de la compétition qui mettra aux prises les joueurs de Brazzaville se tiendra le 11 août à la mairie de Mougali. C'est ce qui ressort de la conférence de presse que les organisateurs de ce tournoi ont animée le week-end dernier.

A en croire les conférenciers, l'organisation de ce tournoi est le fruit du partenariat entre l'émission Couleurs de chez nous et l'Association des damistes et amateurs du Congo (Adac). Il mettra en avant les joueurs de dame en individualités afin de promouvoir ces artistes méconnus du grand public. « Les damistes vont se confronter en individualités pour que chacun d'eux mette en valeur sa connaissance. Nous devons accompagner ces jeunes qui pratiquent ce jeu puisque la majorité d'entre eux le pratiquent par passion et n'ont pas d'autres activités lucratives », a déclaré Freddy Profas Biboussy dit Freddy. Plusieurs joueurs de dame évoluant à Brazzaville prendront part à cette compétition dont certains grands noms de ce jeu sur le plan local, notamment Tardorel Itoua dit Me Tototo (5e au dernier championnat d'Afrique de

jeu de dame, Sénégal 2018), Guenolé Obami ainsi que Serge Bruno alias Me Mbangou-Mbangou.

Tardorel Itoua qui a représenté le Congo au dernier championnat d'Afrique de jeu de dame, Sénégal 2018, en passant par un club ivoirien, invite les adeptes de ce jeu à accompagner ce tournoi. « J'ai affronté tous les grands joueurs de dame de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal lors du dernier tournoi panafricain de dame. J'ai gagné tous mes matchs. Malheureusement mes adversaires n'ont pas voulu que je poursuive la compétition parce que le Congo n'a pas de fédération. Etant le seul Congolais dans cette compétition, ils m'ont traité de clandestin. Nos autorités doivent faire quelque chose pour que cette noble discipline soit reconnue officiellement », a indiqué Me Tototo.

Selon les initiateurs, cette première édition marque le lancement de façon annuelle de ce tournoi à Brazzaville d'abord, avant de s'étendre sur le territoire national, puisque le dernier championnat national de dame date de 2001.

Rude Ngoma (stagiaire)

AMICAUX

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en France

Samedi 20 juillet

Aux Etats-Unis, Marseille a enfin gagné un trophée en s'adjugeant les EA Ligue 1 Games, en battant Bordeaux puis Saint-Etienne (2-1 à chaque fois). Niels Nkounkou, remplaçant, n'est pas entré en jeu lors des deux rencontres.

Le vendredi 19 une équipe mixte du Havre a battu l'équipe de l'UNFP (2 - 1). Alan Dzabana était titulaire et a marqué les

a joué tout le match dans l'axe gauche de la défense.

Dunkerque dispose du RC Lens (2-0). Randi Goteni, titulaire dans l'entre jeu, a été remplacé en fin de rencontre, alors que le score était acquis.

L'Estac est battu par les Belges de Charleroi (1-2). Eden Massouema était aligné au milieu et a été remplacé par Warren Tchimbembé à la 81^e.

Oko était titulaire dans les rangs manceaux, tandis que Brice Samba et Herman Moussako étaient ménagés. Remplaçants au coup d'envoi, Prince Oniangué et Durel Avounou sont entrés à la pause. Rappelons que Durel Avounou avait trouvé le chemin du but, le 17 juillet, face à Quevilly.

Remplaçants lors du match nul obtenu par Nancy face à Dijon



Alan Dzabana a inscrit un doublé face à l'UNFP d'Arnold Bouka Moutou (DR)

deux buts normands. Arnold Bouka Moutou, capitaine et latéral gauche en première période, a ensuite évolué comme milieu gauche en seconde période. Éliminé par l'ancien Lyonnais sur le premier but.

Monaco s'incline face à Everton (0-1). Han-Noah Massengo est entré en fin de rencontre.

Niort chute face à Nantes (2-3). Bryan Passi a inscrit le 2^e but de son équipe de la tête sur corner à la 79^e. L'ancien Montpelliérain

Pas de vainqueur entre Grenoble et Rodez (0-0). Titulaire, Yves Pambou a joué 67 minutes. Christ-Vianney Goteni n'est pas entré en jeu.

Dimanche 21 juillet

Han-Noah Massengo n'a joué que quelques minutes lors de la victoire de Monaco sur Valence (1-0). Le jeune milieu est entré à la 87^e.

Score de parité entre Le Mans et Caen (0-0). Bevic Moussiti

(2-2), Ryan Bidoungou et Mons Bassouamina sont entrés en jeu. Morgan Poaty était titulaire en première période lors de la défaite de Guingamp à Brest (1-2). Les Brestois, promus en Ligue 1, menaient 2-0 à la pause. L'équipe première du Havre s'est inclinée face à Angers (2-3). Fernand Mayembo a joué l'intégralité du match dans l'axe. Remplaçant, Alan Dzabana est entré à la 80^e.

Camille Delourme

FOOTBALL

Le week-end des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Bulgarie, 2^e journée, 1^{re} division

club de Tsoumou. En pointe, l'international congolais



Combatif, Juvhel Tsoumou n'a pas eu d'occasion franche lors de la défaite d'Hermannstadt face au Gaz Metan Medias (DR)

Privé de nombreux titulaires ménagés en vue du tour préliminaire de Ligue Europa, dont Mavis Tchibota, Ludogorets s'impose 4-2 à Beroe. Et compte deux victoires en autant de match joués en championnat.

Roumanie, 1^{re} journée, 1^{re} division

Maintenus à l'issue des barages, Hermannstadt et Juvhel Tsoumou ont repris la compétition vendredi soir face à Gaz Metan Medias. Juste avant la pause, l'équipe de l'international congolais a été réduite à dix après une semelle de Cordea (45^e+1). Et juste après les citrons, l'arbitre accordait un penalty sévère aux visiteurs (Cretu semble tomber facilement dans ce duel avec Buzan). Hermannstadt s'incline finalement 0-2 avec un nouveau carton rouge à la 84^e.

La saison débute mal pour le

est monté au charbon, sans pour autant avoir d'occasion franche. Remplacé à la 90^e.

Suède, 15^e journée, 2^e division

Jeudi soir, Vasteras a concédé le nul 2-2 face au Jönköpings Södra. Ravy Tsouka Dozi était titulaire et a joué tout le match à son poste de latéral droit. Sorti de l'équipe en début de saison, l'ancien international Espoirs a retrouvé sa place dans le groupe depuis 3 journées (1 victoire, 1 défaite, 1 nul et 1 but marqué). Vasteras, promu, est 10^e avec 19 points.

Suisse, 1^{re} journée, 2^e division

Lausanne prend un point à Schaffhouse (2-2). Titulaire dans l'axe, Igor Nganga a marqué le premier but de son équipe à la 62^e (1-1) sur corner.

C.D

INTERVIEW

Jordi Mboula: « Je suis patient, je sais que les bonnes choses arrivent... »

Quelques heures avant son match amical face à l'AJ Auxerre, le Cercle Bruges de Jordi Mboula (JM) s'entraînait au centre de formation de l'AJA sous les yeux de Delvin Ndinga. Le jeune ailier hispano-congolais a fait l'effort de répondre en français, qu'il ne maîtrise pas encore parfaitement. S'il a souhaité que l'on aborde pas la question de la sélection congolaise, il ne semble pourtant pas fermer la porte sur le sujet.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Avant que l'on commence l'interview, tu disais à Delvin que tu étais déjà allé au Congo à une reprise...

JM : Oui, en 2008 (ndlr : il avait alors 9 ans) pour voir ma famille parler-nelle.

LDB : Ce voyage t'a donné envie d'y retourner ?

JM : Oui, bien sûr. Je devais y aller l'été dernier, mais ça n'avait pas pu se faire. J'espère y retourner avec mon

père l'année prochaine.

LDB : Le présent, c'est le Cercle de Bruges, que tu as rejoint, il y a quelques jours, et ce premier match amical à Auxerre. Tu es prêt ?

JM : oui, je suis

en pleine forme. J'ai très envie de commencer cette saison (ndlr : la Jupiler League débute le 27 juillet) et

de montrer au club qu'il a eu raison de me prendre.



Jordi Mboula à l'entraînement avec le Cercle Bruges, vendredi matin à Auxerre (ADIAC/CD)

LDB : Après une saison 2018-2019 presque blanche (ndlr : il a été opéré en novembre d'une cuisse), l'objectif aujourd'hui c'est de retrouver du temps de jeu ?

JM : Bien sûr du temps de jeu, mais aussi de la confiance et du plaisir sur le terrain.

LDB : D'aucuns parlent dans ton cas d'une regression en passant de Barcelone à Monaco et maintenant ce prêt au Cercle de Bruges...

JM : C'est le football, parfois il faut aller voir ailleurs pour faire sa place. Je suis patient, je sais que les bonnes choses arrivent...

Propos recueillis à Auxerre par C.D.

SANTÉ PUBLIQUE

Félix Tshisekedi inaugure un forum national sur l'éradication de la poliomyélite en RDC

Le gouvernement congolais organise un forum du 22 au 23 juillet par le biais du ministère de la Santé, en collaboration avec ses partenaires, qui permettra, entre autres, de renforcer la mise en œuvre des stratégies prioritaires pour la relance du programme élargi de vaccination (PEV).

La poliomyélite, cette inflammation ou atteinte dégénérative de la substance grise de la moelle épinière pouvant entraîner jusqu'à une paralysie irréversible, est au centre d'une cogitation du 22 au 23 juillet à Kinshasa. Le Forum national sur la vaccination et l'éradication de la poliomyélite en République démocratique du Congo (RDC), inauguré le lundi par le chef de l'Etat, s'avère une opportunité pour faire le point sur la maladie, analyser les défis de la vaccination et dégager les recommandations, les perspectives, les engagements ainsi que la responsabilité des différentes parties prenantes. Félix-Antoine Tshisekedi qui a ouvert les travaux, a réitéré



Félix Tshisekedi lors du lancement des travaux

son engagement à combattre ce fléau. Cela, a-t-il dit dans son intervention, fait partie de sa vision de voir tous les congolais accéder aux soins de santé sans que leur économie ne soit écornée. Convaincu que « la vaccination est l'un des meilleurs moyens de sauver la vie de millions d'enfants », le président de la République estime qu'il est du devoir de la République « de faire en sorte

que tous les enfants en RDC aient accès aux vaccins ». Voilà pourquoi, a-t-il ajouté, « notre pays a toujours appuyé cette activité à travers le Programme élargi de vaccination du ministère de la Santé publique par des vaccinations de routine ou de vaccination de masse ». Il a regretté que la RDC soit actuellement considérée comme le pays qui enregistre le taux de mortalité infantile

« très élevé dans le monde » nonobstant les efforts soutenus du gouvernement avec l'aide des partenaires.

Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a néanmoins réitéré son engagement à inverser la tendance. Cela est possible, a-t-il dit, quitte à y travailler sans relâche conformément aux résolutions à la Déclaration d'Addis-Abeba sur la vaccination adoptée en 2017 lors du XXVIIIe sommet de l'Union

africaine (UA). « L'acte posé par les présidents africains a ouvert la voie à une mise en œuvre accélérée de sa feuille de route garantissant à tous les enfants vivant en Afrique l'accès équitable aux vaccins », a indiqué Félix Tshisekedi. Le défi aujourd'hui, a-t-il soutenu, est de réduire de façon accélérée la mortalité infantile, néonatale et infantile « pour cheminer vers l'atteinte des objectifs de développement durable d'ici 2030 ».

Notons que ce forum organisé par le gouvernement congolais, en collaboration avec ses partenaires, permettra d'élargir les réflexions au niveau technique et politique et, surtout, de renforcer la mise en œuvre des stratégies prioritaires pour la relance du PEV y compris l'engagement politique et la redevabilité des autorités au niveau national et provincial.

Alain Diasso

JUSTICE

Le premier président de la Cour de cassation accusé « d'usurper les pouvoirs reconnus au législateur congolais »

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho), qui note que « le premier président de la Cour de cassation est devenu lui-même législateur », déplore que ce haut magistrat a pris la décision, en violation de la loi, de retirer aux présidents des tribunaux de commerce, les pouvoirs d'autoriser les saisies conservatoires et saisies-arrests conformément au droit Ohada, en les confiant aux présidents des tribunaux de grande instance.

L'Asadho s'est dite vivement préoccupée par « la violation flagrante par le premier président de la Cour de cassation de la RDC des dispositions légales relatives à la compétence des tribunaux de commerce ». Cette ONG a noté, en effet, que le 8 juin 2019, par sa note circulaire relative à l'interdiction d'autorisation des saisies-arrests et saisies conservatoires par les présidents des tribunaux de commerce, le premier président de la Cour de cassation, avait pris la décision, en violation de la loi, de retirer aux présidents des tribunaux de commerce les pouvoirs d'autoriser les saisies conservatoires et saisies-arrests conformé-

ment au droit Ohada, en les confiant aux présidents des tribunaux de grande Instance.

A en croire l'Asadho, le Premier président de la Cour de cassation justifie sa mesure par le fait que certains chefs de tribunaux de commerce de quelques ressorts auraient abusés de leurs pouvoirs par des autorisations de saisies conservatoires à la suite d'une mauvaise interprétation des dispositions des articles 49 et 54 l'Acte uniforme du 10 avril 1998, portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Cette association note, en outre, que le premier président de la Cour

de cassation fait une interprétation biaisée des dispositions combinées des articles 113, 111 de la loi organique N° 13/011-b du 11 avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire, 21 et 22 de la loi N° 016/2002 du 16 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de travail.

Déférer les auteurs des abus devant la chambre de discipline

L'Asadho conseille en cas d'abus dans l'exercice de leurs fonctions par certains chefs de tribunaux de commerce, portés à la connaissance du premier président de la Cour de cassation, de les déférer, par ce dernier, devant la chambre de discipline compétente au niveau du Conseil supérieur de la magistrature, au lieu de modifier la loi sans en avoir le pouvoir. Pour l'Asadho, d'une part,

la note circulaire susvisée est de nature à porter atteintes au droit fondamental des citoyens créanciers commerçants à accéder à la justice devant leur juge naturel pour garantir le recouvrement de leurs droits à la propriété privée et sur les créances commerciales. D'autre part, cette note violerait le principe de la séparation des pouvoirs du fait qu'elle enlève aux présidents des tribunaux de commerce, la compétence leur dévolue par la loi. « Le premier président de la Cour de cassation est devenu lui-même législateur », regrette cette ONG de défense des droits de l'homme, qui fait observer que le président du tribunal de grande instance ne peut autoriser les saisies conservatoires en matière commerciale que là où les tribunaux de commerce ne sont pas encore installés.

Notant que la décision du premier président de la Cour de cassation viole ces disposi-

tions légales qui sont d'ordre public ainsi que celles du traité uniforme relatives à la compétence de tribunaux de commerce et crée à dessein une insécurité judiciaire pour les droits de créanciers commerçants, l'Asadho recommande tout simplement au premier président de la Cour de cassation de rapporter sa note circulaire susmentionnée supra; et de respecter les dispositions légales relatives à la compétence des tribunaux de commerce et tribunaux de grande instance dans leur esprit et lettre. L'ONG attend, par ailleurs, du Conseil supérieur de la magistrature, d'ouvrir des poursuites disciplinaires contre le premier président de la Cour de cassation. Les présidents de tribunaux de commerce sont, quant à eux, exhortés à n'obéir qu'à l'autorité de la loi; et à dénoncer toute attitude contraire à la loi ou toute action d'intimidation.

Lucien Dianzenza

PRÉSIDENTICE DU SÉNAT

Le vote de tous les enjeux

Le 27 juillet, les cent neuf sénateurs seront appelés à élire les membres du bureau définitif du Sénat et partager, par leur choix, les deux postulants à la présidence de l'Institution, à savoir Alexis Thambwe Mwamba et Modeste Bahati Lukwebo.

Les choses se précisent de plus en plus concernant l'élection du président de la chambre haute du Parlement. Sauf changement, ils seront deux à concourir à ce poste le 27 juillet, en l'occurrence Modeste Bahati Lukwebo et Alexis Thambwe Mwamba. Ce lundi 22 juillet, les deux challengers ont déposé, à tour de rôle, leur dossier de candidature au bureau de l'institution. C'était dans une ambiance délétère avec des éléments de la police déployés aux alentours du Palais du peuple pour dissuader tout fauteur de trouble. C'est à juste titre que la sécurité a été renforcée dans ce périmètre vue la sensibilité du vote qui tient en haleine l'opinion nationale. Les militants du Parti

du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) et ceux de l'Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés (AFDC-A) n'ont pu avoir accès à l'intérieur du site, empêchés par la police qui n'a permis qu'aux seuls candidats d'entrer, sans leurs soutiens respectifs. « *Les candidats doivent venir individuellement. Pourquoi venir avec la foule ? Est-ce que c'est la foule qui va voter ? Ce sont les sénateurs qui vont voter. Si les candidats veulent se respecter qu'ils viennent seuls, sinon ils seront considérés comme des inciviques* », a déclaré le commissaire divisionnaire adjoint de la police/Kinshasa, Sylvano Kasongo, pour justifier les mesures sécuritaires prises.

Dans les deux camps, l'optimisme est de mise. Modeste Bahati croit fermement à son élection au perchoir du Sénat quoique minoritaire par rapport au nombre insignifiant des députés dont dispose son regroupement politique. Radié du FCC pour

avoir déclaré sa candidature concurrentement à celle du candidat officiellement désigné par l'autorité morale, Joseph Kabila, l'ex-ministre du Plan croit en son destin. Il mise notamment sur les fissures éventuelles de l'édifice FCC qui pourraient résulter de la volte-face de certains sénateurs indépendants d'esprit. C'est non sans raison qu'il a appelé les sénateurs, toute tendance confondue, à vaincre la peur pour faire le choix qui correspond à la volonté du peuple congolais qui aspire au changement. « *J'ai totalement confiance aux sénateurs et aux sénatrices. Je sais que ce sont des messieurs et des dames qui ont le sens du bien qui savent ce qu'ils doivent faire pour le peuple congolais de qui ils ont reçu un message lors de la campagne, pour qu'ils puissent se mettre au service de la population* », a-t-il déclaré, quelques minutes après avoir fait acte de candidature. Et de mettre en garde contre la corruption et l'usage du stylo caméra le jour du vote.

L'ancien ministre du Plan se présente comme incarnant le changement auquel le peuple congolais aspire et veut se donner les moyens de parvenir à ses fins.

Du côté d'Alexis Thambwe Mwamba dont la candidature est portée par le FCC, l'on se dit serein, d'autant plus que la dynamique de la salle lui est plutôt favorable. En effet, sur les cent neuf sénateurs qui constitueront le corps électoral, le FCC revendique à lui seul plus de quatre-vingt dix sénateurs. Ce qui logiquement devrait faire triompher son candidat, la discipline du groupe aidant. Les « *Kabilistes* » estiment qu'Alexis Thambwe Mwamba incarne le meilleur profil au regard de son cursus politique et de ses valeurs intrinsèques. « *Le Parlement est une institution prestigieuse. La haute chambre du Parlement est d'autant prestigieuse. En tant que sénateur, j'ai besoin d'avoir un président qui place le Sénat à la hauteur de sa dimension. Pour que le niveau du Sénat soit celui qu'on a connu sous le*

président Kengo wa Dondo au minimum, il vaut mieux avoir un président dont l'expérience est respectable, la compétence est aussi éprouvée, l'expertise dans le domaine public est aussi avérée, mais aussi un personnage qui est d'une objectivité indéniable », a égrainé Jean-Lucien Busa, un des cadres du FCC.

Toutefois, nonobstant les assurances du FCC, les appréhensions ne manquent pas. « *C'est un vote à haut risque qui exige de la police une vigilance accrue* », a noté une source proche de la plate-forme. D'aucuns craignent un remake du scénario Léon Kengo wa Dondo qui, à l'époque, déjoua les pronostics en devançant au perchoir du Sénat, le candidat du pouvoir majoritaire, Léonard She Okitundu. Déjà, la défenestration de Lambert Mende au gouvernement du Sankuru est perçue, par certains, comme un signe avant-coureur. Le rendez-vous est donc pris pour le 27 juillet.

Alain Diasso

TENSION ENTRE UDPS ET PPRD

Olenghankoy s'érige en sapeur-pompier

Le président du Conseil national de suivi de l'Accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral (CNSA) est intervenu dans la tension grandissante entre l'UDPS et le PPRD à travers leurs instances d'encadrement des jeunes en invitant sur la table Fils Mukoko de l'UDPS dans l'optique de l'apaisement.

Les déclarations du combattant Fils Mukoko, secrétaire national de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et lors de sa dernière conférence de presse a fait monter la tension du côté du comité de la Ligue des jeunes du Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD), communément appelés les bérets rouges qui ont eux-aussi répliqué à travers un communiqué lu et largement partagé sur les réseaux sociaux. En fait,



Joseph Olenghankoy, président du CNSA

Fils Mukoko et les siens planifiaient d'organiser une marche pour manifester au Palais du peuple contre une probable élection d'Alexis Thambwe Mwamba à la tête du Sénat.

Ce début de crise a semblé s'étendre au niveau des plates-formes au sein desquelles se retrouvent les deux parties, notamment la plate-forme Cap pour le

changement (CAP) pour

l'UDPS et le Front commun pour le Congo (FCC) avec en son sein le PPRD, ternissant l'image du président de la République, Félix Tshisekedi, autorité morale de CAP et l'ancien chef de l'Etat, Joseph Kabila, autorité morale du FCC. Cette crise n'a pourtant pas lieu d'être d'autant plus que les deux plates-formes sont en coalition

dans la direction du pays. Et pour calmer ce relent de trouble qui germait, le Conseil national de suivi de l'Accord du 31 décembre 2016 et du processus électoral (CNSA) a rapidement pris les choses en main. Juste après la sortie médiatique Fils Mukoko, le président de cette institution, Joseph Olenghankoy, a adressé une invitation au jeune et bouillant combattant de l'UDPS. Et deux jours après, ce dernier avec sa délégation, accompagné de Me Peter Kazadi de l'UDPS, se sont rendus, le dimanche 21 juillet auprès du responsable du CNSA. « *Il faut respecter les institutions du pays comme le CNSA. Aussi sommes-nous venus répondre à l'invitation du président. Nous avons tout abandonné, on ne va plus organiser de manifestation* », a assuré Fils Mukoko au président du CNSA.

Joseph Olenghankoy lui a retracé l'historique de l'évo-

lution politique récente du pays qui sort d'une situation de troubles. Et même que ces turbulences ne sont pas encore terminées au regard de ce qui se passe à Bunia dans l'Ituri ou dans l'est du pays. Le président du CNSA a fait voir à Fils Mukoko que la paix est encore fragile au pays qu'il ne devrait pas porter la responsabilité de la résurgence des troubles dans la capitale. Aussi, il n'y a aucun intérêt de créer des conflits à Kinshasa car les conséquences pourraient être incalculables non maîtrisées. « *Le FCC et le CAP sont dans une alliance. S'il y a des problèmes, il faut les résoudre en interne* ». Après l'intervention du président du CNSA, Fils Mukoko a donc décommandé la marche qui avait déjà été interdite par le gouverneur de la ville, Gentiny Ngobila. Il a promis de se retrouver avec « *leurs frères* » du PPRD et du FCC « *pour faire la paix* ».

Martin Engimo

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Oly Ilunga démissionne !

Le ministre reproche au président de la République sa décision de créer un secrétariat technique du Comité multisectoriel de la riposte à la maladie à virus Ebola qu'il a mis sous sa supervision directe.

Dans une lettre du 22 juillet adressée au chef de l'Etat et attribuée au ministre de la Santé publique, Oly Ilunga, celui-ci dit avoir déposé sa démission à ce poste. Il motive sa décision par le fait que le secrétariat technique du Comité multisectoriel de la riposte à la maladie à virus Ebola (MVE) ait été créé par un décret du Premier ministre antdaté au 18 mai 2019 et contresigné, à son insu, par le ministre assurant son intérim alors qu'il se trouvait, le 18 juillet, en mission de supervision de la riposte à Goma.

Le ministre Oly Ilunga note également que « la composition de ce secrétariat, dont les membres ont pris ces derniers temps des initiatives ayant suscité des interférences dans la conduite de la riposte, ne reflète pas la multisectorialité nécessaire à la gestion de la crise sanitaire en cours ».

Le ministre a, dans cette correspondance qui circule déjà sur le net, relevé certains détails techniques dont il déplore la non-prise en compte par le président de la République et qui, en lisant



Le ministre Oly Ilunga

sa lettre entre les lignes, lui donne l'impression que la décision de Félix Tshisekedi lui a retiré la mission de la coordination de la riposte contre Ebola, étant donné que cette mission a été confiée au secrétariat technique créé.

Pour Oly Ilunga, donc, les lignes de commandement dans cette riposte contre la MVE doivent être bien identifiées et définies, comme dans toute guerre. « Il ne peut y avoir plusieurs centres de décision au risque de créer des confusions et une cacophonie préjudiciable pour la riposte », a-t-il conseillé. Face à cette décision, qui a déjà pris effet, Oly Ilunga a dit préférer déposer sa démission au poste de ministre de la Santé. Le ministre dit ainsi tirer les conséquences de la décision du chef de l'Etat de placer la conduite de la riposte de la MVE sous sa supervision directe et anticiper la cacophonie préjudiciable à la riposte qui découlera inévitablement de cette décision.

Lucien Dianzenza

PHOTOJOURNALISME

La 11^e édition du prix Carmignac est consacrée à la RDC

Le prix de la Fondation Carmignac a trait aux enjeux humains, sociaux et écologiques auxquels la RDC fait face aujourd'hui.

Le prix Carmignac du photojournalisme, explique-t-on, entend soutenir la production d'un projet journalistique et photographique qui documente les réalités complexes de la RDC, mais aussi les raisons d'espérer pour les habitants dont 60 % ont moins de 20 ans : initiatives dans l'éducation et la santé, actions de préservation de la faune et luttent contre les trafics, la corruption et la mainmise de quelques individus et des multinationales sur les exploitations minières.

Le lauréat ou la lauréate, qui sera sélectionné(e) par un jury international, recevra une bourse de 50.000 euro lui permettant de réaliser un reportage de terrain de six mois avec le soutien de la Fondation Carmignac qui financera, à son retour, une exposition itinérante et l'édition d'un livre monographique. La date limite de dépôt de candidatures est fixée au 16 octobre 2019. La désignation du lauréat se fait en deux phases : le pré-jury, composé de directeurs de la photographie, a pour mission de sélectionner entre douze et quinze dossiers parmi ceux reçus.

Pour sa part, le jury, composé de personnalités spécialistes du thème et de l'image contemporaine, choisit un projet lauréat. À l'issue de la sélection, le jury rencontre le ou la photographe lauréat (e) afin de l'entendre et de lui fournir, si besoin est, les appuis dont il ou elle aura besoin tout au long de son projet – de la préparation du reportage à l'exposition. Le jury de la 11^e édition se réunira à Paris en novembre 2019. Le prix Carmignac du photojournalisme soutient, chaque année, la production d'un reportage photographique et journalistique d'investigation sur les violations des droits humains dans le monde et les enjeux géostratégiques qui y sont liés.

La Fondation Carmignac s'articule sur une collection d'art contemporain de plus de trois cents œuvres et d'un prix du photojournalisme soutenant annuellement un reportage d'investigation faisant l'objet d'une exposition et d'un catalogue. Pour postuler c'est ici <https://award.fondationcarmignac.com/home/>

Patrick Ndungidi

C1 ET C1 AFRICAINE

Mazembe, V.Club, DCMP et Maniema fixés sur leurs adversaires

Au terme du tirage au sort effectué par l'instance faîtière du football continental, les quatre clubs de la RDC engagés en compétitions africaines interclubs connaissent leurs adversaires au tour préliminaire et en seizièmes de finale pour d'autres.

La Confédération africaine de football (CAF) a procédé le week-end au tirage au sort de l'édition 2020 de la Ligue des champions d'Afrique et de la Coupe de la Confédération. Ceci est intervenu au lendemain du dernier acte de la 32^e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) organisée en Egypte et remporté par l'Algérie aux dépens du Sénégal en finale. Et les quatre clubs congolais qualifiés pour les deux compétitions africaines interclubs de football connaissent leurs premiers adversaires.

Exemptés du tour préliminaire de la C1 africaine, le TP Mazembe affrontera, en seizièmes de finale, le vainqueur du match entre Fosa Junior de Madagascar et Pamplemousse



d'Île Maurice. Le club de Lubumbashi, champion du Congo en titre, qui a laissé partir quelques-uns de ces joueurs a recruté une dizaine des joueurs venus de la Tanzanie, de la Zambie, de la Côte d'Ivoire et même du pays comme le milieu offensif Nicolas Kazadi du FC Renaissance du Congo, Adam Bossu Nzali du Daring Club Motema Pembe (DCMP). Deuxième club congolais engagé en Ligue des champions, l'AS V.Club débutera en préliminaire en août contre l'USM Loum du Cameroun. En cas de qualification, le team vert et

noir se mesurera au gagnant du match entre Buffle de Borgou du Bénin et ASCK du Togo. Vice-champion du Congo 2018, V.Club fera cette campagne africaine sans certains joueurs partis au Maghreb, tels le capitaine Nelson Munganga, Padou Bompunga, Francis Kazadi Kasengu, blessé Jean-Marc Makusu devrait aussi partir au Maroc, Chadrac Muzungu en Egypte, Fabrice Ngoma au Raja de Casablanca au Maroc, etc.

En Coupe de la Confédération, le DCMP, qui a fini troisième du championnat national pour



Mazembe et V.Club connaissent leurs adversaires en Ligue des champions

la troisième fois consécutive, débutera en préliminaires (32^e de finale) face à Stars Renard de Loum du Cameroun. En cas de qualification, les Immaculés s'opposeront au vainqueur de la confrontation entre Arta Solar 7 du Djibouti et El Khar-toum El Watari du Soudan. L'on rappelle ici que l'équipe a une nouvelle équipe dirigeante avec Vidiye Tshimanga comme président du comité de direction, succédant à Hassan Abdallah. Et DCMP a, par ailleurs, recruté un entraîneur congolais de Brazzaville, Isaac Ngata, avec comme adjoints Lokose

Epangala et Mongongo, alias Fish.

Enfin, l'AS Maniema Union, vainqueur de la Coupe du Congo 2019, jouera en 32^e de finale contre Pélican du Gabon. En cas de succès, le club de Kindu fera face à Rangers INT FC du Nigeria en seizièmes de finale. Ayant déjà débuté sa pré-saison 2019-2020, l'équipe coachée par Guy Lusadis vient de louper le podium de la Cecafo Kagame Cup, se contentant de la quatrième position de ce tournoi régional organisé au Rwanda.

Martin Engimo

HUMEUR

Soignons l'image des tests et concours de sélection !

Ce billet d'humeur part du constat réel traduisant des lamentations de certains parents des candidats et candidates qui se présentent à certains tests et concours de recrutement organisés soit par les privés ou par l'Etat. Commenant tout d'abord par répondre de façon concise et précise à ces deux questions : « Pourquoi organise-t-on les tests et concours ? », « Quels sont alors les critères pour satisfaire à un test ou à un concours ? ». Les réponses claires à ces deux questions sont les suivantes : c'est pour sélectionner les meilleurs candidats dans les disciplines ou matières que le test ou le concours peut avoir. En d'autres termes, les tests ou les concours sont des compétitions intellectuelles qui permettent de déceler des aptitudes des « concurrents ».

Cela étant, on peut donc retenir, dans un premier temps, en ce qui concerne le test, l'idée des meilleurs candidats et celle des places, semble-t-il, qui sont limitées. Et dans un deuxième temps, l'idée de la moyenne ou de la note d'admission en ce qui concerne le concours. Le constat est que de nombreux tests et concours font fi de ces principes élémentaires ou de ces critères objectifs tels que : meilleures notes, meilleurs classements ou rangs donc la compétence pour faire valoir des critères subjectifs, notamment des ramifications amicales, parentales, le marchandage des notes, la force financière, le trafic d'influence et d'autres.

Ce constat se justifie par un cursus aléatoire des candidats, semble-t-il, admis au concours d'entrée à telle ou telle école, à tel ou tel institut. Encore que si tous ces candidats qui passent de l'autre côté du « tamis sélectionneur » étaient objectivement sélectionnés, ils devraient défendre avec ardeur leurs nouveaux statuts d'« élèves ou candidats admis » aux concours ou aux tests. Malheureusement sur cet aspect, il y a des exemples qui parlent d'eux-mêmes, en l'occurrence des cas de renvois, dans certains instituts et écoles, des apprenants qui n'atteignent même pas de notes de redoublement durant toute l'année. Quelle honte !

Alors dans ces conditions, on peut donc dire, comme l'affirment et confirment certains parents des candidats heureux et malheureux qu'il y a une espèce de « légèreté » et de « laisser-aller » dans la sélection des meilleurs. « Nous, parents qui assistons au déroulement de ces tests, n'avons que nos yeux pour voir mais nous n'avons pas le pouvoir de dénoncer sur le champ ce qui se passe. », s'est plaint un parent d'un candidat qui s'est présenté à un test que nous taisons le nom. Aucun test ou concours n'échappe à ce jeu de la « magouille », du « tripatouillage » et des « doubles copies » dont certaines sont bien montées et travaillées quelque part par une « main experte » affiliée à un candidat aux capacités parfois douteuses. Cette façon de faire tend à ternir l'image de ces compétitions intellectuelles que sont des tests et concours et cela est connu de tous. C'est triste, dénonçons-le avec vigueur !

Encore que si les trafics d'influence, le pouvoir d'argent et la parenté continuent d'être au rendez-vous dans l'organisation des tests et concours, le risque est grand d'ouvrir grandement la voie aux tests et concours de façade et c'est le pays qui prendra le coût. Suivez notre regard. Si cela persistait, nous finirons par citer nommément certains « tests » où les plaintes et lamentations sont enregistrées à chaque édition.

Faustin Akono

LIVRES

« Moi, président ! » présenté dans la ville océane

Ecrit par Destinée Hermella Doukaga, « Moi, président ! » est un recueil de sept nouvelles rendu public le week-end dernier à Pointe-Noire par le comité d'organisation de la promotion de l'ouvrage.

« Moi, président ! » est une caméra que l'auteure braque sur des faits divers. Certaines histoires de cette oeuvre relèvent du quotidien, d'une actualité politique et sociale. Ces nouvelles, notamment Moi, président !, Un jour je partirai, Sciatique dans les airs, Le drame de Ditsoha, Le premier pas, Facebook africain, Lettre à ma mère, baignent dans une raillerie, illustrant la sempiternelle question : l'homme est-il un loup pour l'homme ?

Ce livre est une véritable catharsis, il dit la douleur d'un cœur en proie à la méchanceté humaine. En le lisant, le lecteur se rendra compte que certains personnages cherchent à humilier et écraser d'autres qui ont réussi socialement. Pendant la cérémonie de présentation, les conférenciers se sont appuyés sur certains thèmes et histoires qui composent ce livre. Ainsi, l'histoire d'Akiélibari, un jeune congolais qui se retrouve en France pour les études a attiré l'attention du public.

Dans cette histoire, on s'aperçoit dès les premières lignes que, malgré de nombreuses années passées en Europe, Akiélibari n'a toujours pas une vie sociale stable et favorable. Au pays, il constate-

ra que certains de ses amis ont percé dans la vie, l'un d'entre-eux est même nommé ministre.

Alors, il décide de rentrer au pays et cherche des audiences en vain. Reparti pour la France sans être reçu, cette déception suscitera en lui la haine contre les autorités administratives de son pays. Dès lors, il multiplie les actes inciviques, déchire et brûle le drapeau national, etc. Mais il est repéré par un dignitaire qui lui propose un poste de responsabilités au pays. Malheureusement pour lui, il n'aura pas le temps qu'il faut pour savourer son nouveau statut. Car il est rattrapé par le mal qu'il a commis et se retrouve en prison, jugé et condamné par la justice de son pays. À travers cette histoire d'Akiélibari, l'auteure appelle à une conscience patriotique et républicaine. Pour tout dire, « Moi, président ! » est une panoplie d'histoires, il retrace le vécu des uns et des autres. Parmi bien d'autres sujets auxquels le livre s'est attaqué figurent, en bonne place, le harcèlement sexuel en milieu professionnel, un fléau qu'il faut combattre avec les armes qu'il faut. Notons que Destinée Hermella Doukaga est ministre de la Jeunesse et de l'Education civique. Elle est également députée de la circonscription unique de Nyanga dans le département du Niari. « Moi, président ! » est son cinquième livre.

Hugues Prosper Mabonzo

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo



CAN 2019

Le bilan et quelques faits marquants

A peine terminée, la trente deuxième Coupe d'Afrique des nations, la première à vingt-quatre équipes, qui a consacré le 19 juillet au Caire les Fennecs d'Algérie, champions d'Afrique face aux Lions de la Teranga, est déjà rentrée dans l'histoire. Retour sur les quelques faits ayant marqué l'événement.

L'Algérie vient de remporter sa deuxième couronne, après celle de 1990 à la maison alors que le Sénégal a, quant à lui, perdu sa deuxième finale après celle de 2002. Celle-ci avait une particularité. C'était la cinquième de l'histoire de la compétition qu'elle opposait les deux techniciens africains sur le banc de touche : le Sénégalais Aliou Cissé et l'Algérien Djamel Belmadi.

Aliou Cissé a perdu sa deuxième finale, l'une en tant que joueur face au Cameroun en 2002, puis l'autre comme sélectionneur. Djamel Belmadi est devenu, quant à lui, le douzième entraîneur africain à remporter seize titres de la CAN lors des trente-deux éditions. Il devient, par la même occasion, le sixième sélectionneur local à gagner la CAN avec sa sélection, après l'Éthiopien Yidnekatchev, les Ghanéens Charles Gyamfi et Fred Ousman Duodu, les Égyptiens Mahmoud El Gohary et Hassan Shehata. C'était aussi pour la huitième fois que les deux sélections, qui se sont croisées au premier tour, se retrouvent en finale. À chaque fois, le vainqueur du premier match a confirmé en finale. L'Al-

gérie a battu le Sénégal à deux reprises dans cette CAN sur le score identique (1-0).

En 2013, le Nigeria avait fait jeu égal avec le Burkina Faso (1-1), avant de l'emporter en finale (1-0). Le Cameroun et l'Égypte se sont affrontés deux fois à la CAN 2008. L'Égypte a respectivement gagné (4-2 puis 1-0). En 2006, l'Égypte avait battu la Côte d'Ivoire (3-1), avant de confirmer en finale aux tirs au but. L'Algérie en 1990 avait dominé le Nigeria (5-1), avant de confirmer en finale (1-0). Le Cameroun avait fait jeu égal (1-1) contre le Nigeria en 1988, avant de gagner la finale devant lui (1-0). Le Ghana en 1982 avait fait jeu égal (2-2) face à la Libye avant de gagner aux tirs au but. Le contraire ne s'est produit qu'une seule fois avec le Zaïre en 1968. Battu (1-2) par le Ghana, il avait gagné le trophée face à cette équipe (1-0). Outre leur titre de champions d'Afrique, les Fennecs d'Algérie ont gagné dans les autres secteurs. Ils ont été la meilleure attaque du tournoi, après avoir inscrit treize buts en sept matches sur cent deux buts inscrits en cinquante-deux matches de la compétition. C'est la seule sélection qui a au moins inscrit un but par match. Avec le Sénégal, les deux formations n'ont encaissé que deux buts. C'est fort logique qu'ils sont co-meilleures défenses de la compétition. L'Algérien Ismaël Bennacer a été désigné meilleur joueur de la compétition. L'Algérie est l'équipe

invaincue avec le nombre de victoire plus élevé (six au temps réglementaire contre une aux tirs au but).

Le Nigeria roi des matches de classement

Le Nigerian Odion Ighalo a été sacré meilleur buteur de la compétition avec cinq buts. Il rejoint l'Égyptien Geddo, dernier meilleur buteur à cinq buts lors de la CAN en 2010. Son équipe, le Nigeria, a gagné la médaille de bronze de la compétition pour la huitième fois en autant de rencontres (1976, 1978, 1992, 2002, 2004, 2006, 2010, 2019). C'est un record.

Bilan mitigé pour les stars

Dans cette CAN, plusieurs stars étaient attendues. Riyad Mahrez a confirmé en étant l'un des artisans à la consécration finale de l'Algérie avec son somptueux but sur coup franc, lors des demi-finales face au Nigeria. Le capitaine des Fennecs a inscrit trois buts dans cette compétition tout comme le Sénégalais Sadio Mané, qui aurait pu se consoler avec un titre de meilleur buteur s'il n'avait pas manqué deux des trois penalties qu'il a frappés. Le Sénégal a été l'équipe qui a obtenu plus de penalties (au total quatre pour un réussi). Auteur de deux buts, Mohamed Salah n'a pas pu empêcher sa sélection de sombrer devant l'Afrique du sud qui n'a sorti le grand jeu que lors de cette rencontre des huitièmes de finale.

Plus de déceptions

Parmi celles qui ont déçu, on peut toutefois citer Ziyech, à l'image de son penalty manqué contre le Bénin et Nicolas Pepe. Les deux joueurs sortent de cette CAN sans inscrire le moindre but, alors qu'ils ont à plusieurs fois fait trembler les filets dans leurs clubs. C'est aussi le cas de l'avant-centre sénégalais M'baye Niang.

Les surprises

Les qualifications de Madagascar et du Bénin font partie des surprises dans cette CAN. Madagascar est le deuxième pays à sortir de la phase de poules, pour sa première participation, après le Cap vert en 2013. Il a même fait mieux en éliminant les Léopards de la République démocratique du Congo en huitièmes de finale. Le Bénin qui n'avait jamais réussi à sortir des poules, a, cette fois-ci, brisé le mythe en atteignant les quarts de finale, après avoir éliminé le Maroc en huitièmes.

La nouveauté

C'est pour la première fois que la CAF a utilisé l'Assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) dans sa compétition, avec ses diverses interprétations. Les penalties accordés respectivement à la Tunisie (contre le Sénégal) dans la prolongation et au Sénégal (contre l'Algérie) en finale, avant d'être annulés par les arbitres, sont comptés parmi les faits les plus marquants de cette CAN.

Les sélectionneurs qui ont perdu leurs fonctions

Pas moins de cinq sélectionneurs ont été limogés après les contre-performances de leur sélection. Clarence Seedorf et Patrick Kluyvert qui formaient un duo au Cameroun ont été demis de leurs fonctions de sélectionneurs, après la contre-performance des Lions indomptables contre le Nigeria en huitièmes de finale.

Le Mexicain Javier Aguirre a été lui aussi demis par la Fédération égyptienne de football, après la défaite de l'Égypte face à l'Afrique du sud en huitièmes de finale. La Fédération ougandaise de football a aussi décidé de se séparer du Français Sébastien Desabre, après la défaite de l'Ouganda face au Sénégal en huitièmes de finale.

L'autre Français, Hervé Renard, a lui-même annoncé son départ de la sélection marocaine. Il n'a pas pu digérer la défaite des Lions de l'Atlas face au Bénin en huitièmes de finale. Le Nigerian Emmanuel Amunike, qui n'a pas pu hisser la Tanzanie en huitièmes de finale de la CAN, est aussi demis de ses fonctions. Cette dernière quitte la compétition avec zéro point. C'est également fini entre Paul Put et le Syli national de la Guinée, éliminé en huitièmes par l'Algérie (3-0). Signalons que dans cette CAN, cent soixante-onze cartons jaunes et cinq rouges ont été distribués. La moyenne de buts inscrits par match est de 1,97 but.

James Golden Eloué

COUPE DU CONGO

Deux chocs très attendus en demi-finale

Diablotins-Étoile du Congo et AC Léopards-AS Otoho : telles sont les affiches du dernier carré de la compétition dont la manche aller sera disputée, le 25 juillet.

Les Diablotins accueilleront en premier les Stelliens, le jeudi, au stade Alphonse-Massamba-Débat, avant le match retour, le 31 prochain.

Diablotins noirs, le tenant du titre va, pour la première fois dans cette édition, rencontrer un adversaire de taille : l'Étoile du Congo qu'il n'a pas réussi à battre lors du dernier championnat. Les Diablotins auront à cœur l'envie de prendre leur revanche face aux Stelliens, qui n'ont plus atteint la finale depuis neuf ans.

Les Diablotins noirs ont connu

un quart de finale très facile face à l'équipe de BNG, qui n'a pas fait le poids. Après avoir gagné la première manche (6-0), ils ont confir-

mé le dimanche au stade Alphonse-Massamba-Débat en infligeant un (5-1) à leur adversaire.

L'Étoile du Congo a assuré

sa qualification, en battant la Jeunesse sportive de Talangaï sur un score écriqué d'un but à zéro, suffisant pour atteindre le dernier carré.

Au match aller les Stelliens avaient courbé l'échine (1-2). Le but de Deldy Goyi, inscrit à l'aller, a pesé sur la balance.

Notons que c'est le même Goyi qui a marqué le seul but de la manche retour. Le vainqueur de l'Étoile du Congo-Diablotins noirs rencontrera en finale celui de l'AC Léopards-AS Otoho.

L'AC Léopards de Dolisie a assuré sa qualification à domicile, le 21 juillet, sur tapis vert (3-0). Dominé au match aller (0-4), Nico-Nicoyé n'a pas fait le déplacement de Dolisie. De son côté, As Otoho a fait match nul (1-1) avec Cheminots, le même jour au complexe sportif de Pointe Noire. Ce score est venu juste compléter celui du 17 juillet (1-0) à Owando.

Rude Ngoma (stagiaire)



Étoile du Congo - Diablotins noirs, l'un des matchs les plus attendus/ADIAC